

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 juin 2026

DEL20260603_103

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 26

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTEY ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PERINET

MONNETIER-MORNEX : Christophe BOYER, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents : Jérôme ADOLPHE, Stéphanie BRIFFOD, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;

Pouvoirs : 4

Mathieu BADIN a donné procuration à Isabelle ROGUET ; Sabine CRETIN a donné procuration à David LIMAL ; Gianni GUERINI a donné procuration à Nadine PERINET ; Valérie LEBEAU a donné procuration à Denise GERELLI-FORT

Votants : 30

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20260603_103 - Budget annexe ZAE – Vote de l'affectation du résultat 2025

Rapporteur : Madame la 3^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

VU les règles de l'affectation des résultats telles que prévues par les articles L2311-5 et L2311-11 du CGCT ;

VU la délibération DEL20251203_124 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 3 décembre 2025, relative au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026 et son Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) annexé;

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20260128_008 portant approbation du budget primitif annexe ZAE 2026

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20240214_005 portant approbation de l'apurement du compte 1069

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20240320_032 portant affectation du résultat 2023 du budget annexe ZAE

VU la délibération du Conseil Communautaire DEL20250319_020 relatif à l'affectation du résultat 2024 du budget annexe ZAE ;

VU la délibération du Conseil communautaire DEL20260603_097 relative au vote du CFU 2025 du budget annexe - ZAE présentée et soumise au vote du Conseil au cours de la présente séance ;

Madame la Vice-présidente rappelle qu'il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du Compte Financier Unique du budget annexe – ZAE.

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2025 permet de déterminer :

- le résultat d'exécution de la section de fonctionnement, constitué du cumul des mouvements réels et d'ordre, en charges et produits, pour l'année 2025, auquel s'ajoute le report du résultat de l'exercice 2024.
- le résultat d'exécution de la section d'investissement, constitué du cumul des mouvements réels et d'ordre, en charges et produits, pour l'année 2025, auquel s'ajoute le report du résultat de l'exercice 2024, ainsi que la part du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 affecté à l'investissement, et des restes à réaliser de l'exercice 2025 reportés sur 2026.

CONSIDÉRANT que le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

L'éventuel surplus peut, au choix de l'assemblée délibérante, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

CONSIDÉRANT que la délibération DEL20240214_005 portant approbation du compte 1069 a été adoptée mais non appliquée, il convient de minorer le résultat d'investissement de l'exercice 2025 de 2 005,24 €.

CONSIDÉRANT que le résultat de l'exercice antérieur doit être reporté sans comptabiliser les restes à réaliser, ce qui n'a pas été le cas pour l'affectation du résultat 2024, il convient de majorer le résultat de l'exercice 2025 du montant des restes à réaliser de l'année 2024, soit 951,25 €.

Au regard des éléments présentés dans le compte financier unique, ainsi que des éléments de correction, Madame la Vice-présidente propose de procéder à l'affectation du résultat conformément au tableau ci-dessous :

RESULTAT BUDGET ANNEXE ZAE 2025	
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	11 255,93 €
Dont report de l'exercice 2024	- 73 192,79 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	- 26 926,21 €
Dont report de l'exercice 2024	15 799,16 €

AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE ZAE 2025	
Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté au chapitre R002	0 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre D001	- 27 980,20 €
Apurement du compte 1069	- 2 005,24 €
Correction du double compte des RAR 2024	951,25 €
Affectation au 1068	11 255,93 €

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** l'affectation du résultat 2025 du budget annexe - ZAE comme suit :
- Report en investissement (D001) - 27 980,20 €
 - Affectation au 1068 11 255,93 €
 - Report en fonctionnement (R002) 0 €

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/06/2026
Publié, le 10/06/2026

PAGE ANNULÉE

